

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE-RENDU du 17 mars 2017 à 20 H 00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	x			
M. Jean-Jacques DEHAIS	x			
M. Yves VAUTIER	x			
Mme Françoise VAUTIER	x			
Mme Sophie CLAIR	x			
M. Gérard DUJARDIN	x			
Mme Dominique HAVET		x		
M. Pierre LOZOUET	x			
Mme Armelle DUBEC	x			
M. Éric LESOBRE	x			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			x	Mme VAUTIER Françoise
M. Xavier LEVASSEUR	x			
Mme Valérie BASLEY	x			
M. Emmanuel MOREL			x	M. LOZOUET Pierre
Mme Chantal DUJARDIN	x			

Convocation du 7 Mars 2017.

Secrétaire de séance : Mme VAUTIER Françoise

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février 2017, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : la délégation de signature du Maire aux agents instructeurs de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, ainsi que la signature de la convention de prestation entre la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Commune de Clères.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) **Subventions aux organismes publics**

ART. 65548	2015	2016	2017
Bassins Versants	14 679 €	14 826 €	15 000 €
SIRS	16 615 €	16 706 €	17 000 €
ART. 6281	2015	2016	2017
CARDERE	0 €	100 €	100 € (à payer si intervention dans l'année pour le Centre de Loisirs)

AREN	80 €	80 €	80 €
Les Eco Maires	125,82 €	127,08 €	0 €
ADM 76	378,25 €	386,74 €	390,23 €
AMF	90 €	90 €	90 €
CAUE	153,85 €	158,14 €	159,56 €
Ville Internet	68,70 €	68,70 €	0
Fondation du Patrimoine	100 €	100 €	120 €
Villes et villages fleuris	200 €	200 €	200 € (attente de la remise officielle de la 3 ^e Fleur)
ART. 6232	2015	2016	2017
Atelier Clérois	100 €	100 €	100 €
ART. 6553	2015	2016	2017
SDIS	20 388 €	20 381 €	21 185 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces propositions de subventions.

2) Vote du Budget Primitif 2017 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 330 693 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 755 615 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 tel que présenté.

3) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2018 :

Pour les communes de plus de 1 300 habitants, le Maire de la Commune doit procéder au tirage au sort public, à partir des listes électorales, d'un nombre de noms triple de celui de jurés réservés à sa commune ; soit 3 pour la Commune de Clères.

Madame Le Maire propose aux élus d'effectuer ce tirage au sort.

Les personnes recevront le courrier : « lettre d'avertissement ». A cette lettre sera joint le document « accusé de réception », sous pli recommandé, qui devra être retourné en Mairie rapidement.

4) Augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent :

Suite au décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité.

Dans son courrier du 15 février 2017, Madame La Préfète de la Région Normandie annonce que les cartes d'identité sous format « papier » ne sont plus acceptées à partir du jeudi 2 mars 2017. Madame Le Maire précise qu'une dotation de 3 550 € sera versée par l'Etat chaque année pour compenser la charge d'activité dédiée aux usagers extérieurs à la commune.

La Commune de Clères étant équipée d'un dispositif de recueil ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), Madame le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de l'Adjointe Administrative Territoriale, à compter du lundi 6 mars 2017, pour la gestion des cartes Nationales d'Identité, soit 25 heures 50 par semaine au lieu de 20 heures 50.

Madame Le Maire propose aux élus de se prononcer sur cette augmentation de durée hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour une augmentation de la durée hebdomadaire de l'agent concerné, à savoir 25 H 50 au lieu de 20 H 50.

5) Taux d'imposition :

Le montant perçu en 2016 a été de **460 972 €**.

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle n'a pas reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Mme le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en attente des bases, à savoir :

- Taxe habitation : 17.30 %
- Taxe foncière (bâti) : 23.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51.67 %
- CFE : 19.09 %

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

6) Adhésion au SDE76 de l'ancienne CCYP :

La Communauté de Communes Yères et Plateaux, comprennent treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017. Suite à cette dissolution, ces communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP.

Le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes par délibération du 17 février 2017.

L'adhésion n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et des adhérents dans les conditions de majorité requises.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces adhésions au SDE76.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

7) Délégation de signature du Maire aux agents instructeurs de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

Mme le Maire propose **d'une part**, de déléguer sa signature, sous sa responsabilité et son autorité, aux agents instructeurs de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, pour les phases d'instruction qui leur sont confiées. Cette délégation de signature favorise une réponse rapide au pétitionnaire et **d'autre part**, de l'autoriser à signer la convention de prestation pour l'instruction des autorisations du droit des sols, entre la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Commune de Clères.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

8) Informations diverses :

- ▶ Suite à la vitesse excessive dans la Commune (Tôt, centre-bourg, le Collège, le Parc, Cordelleville), création d'une Commission de sécurité. Composition de la Commission : MM LOZOUET, MOREL, Mmes VAUTIER, DUBEC et CLAIR.
- ▶ Association de Fontaine le Bourg : demande de subvention car 19 Clérois sur 400 adhérents. Mme le Maire va répondre dans la négative, car la Commune aide les associations Cléroises..
- ▶ **Problème d'odeur au Quai des Sports** : la gêne est plus importante dans les petites salles et dans le couloir, malgré le taux inférieur. Ventilation en prévision. Un devis a été demandé pour des analyses olfactives et recherche de source d'émission.
- ▶ Point sur la réunion du 6 Mars concernant la valorisation du bâtiment voyageur, en partenariat avec la Chambre de Commerce

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00.